

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INTERNAL TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

N° D9114/DC/MINESEC/CIPM/2023 DU 29 DEC 2023

LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT - MINESEC

IMPUTATION : 58 25 107 03 390000 361481

EXERCICE : 2024

DOSSIER DE COTATION

SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE CONSULTATION	03
PIECE N° I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION	09
1.1 - Le Dossier de Consultation	10
1.2 - Préparation des offres	
1.3 - Dépôt des offres	10
1.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	10
1.5 - Attribution de la Lettre-Commande	11
	11
PIECE N° II - MODELES DE PIECES	11
2.1 - Lettre de soumission	12
2.2 - Bordereau des prix unitaires	
2.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif.....	12
	13
PIECE N° III - PROJET DE LETTRE COMMANDE.....	14
SOMMAIRE.....	
TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.....	16
CHAPITRE I: GENERALITES	18
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE	
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES	19
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	19
TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	21
TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	21
TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....	23
ANNEXES.....	24
	25
LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES.....	26
GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES	28
MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES	
	29

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES

Sous DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES

SUB DEPARTMENT OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

PIECE N° 0

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 30725 /DC/MINESEC/CIPM /2023 DU 22 DEC 2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES.

1. Objet de la consultation :

Dans le cadre de l'exécution du budget-programme 2024, le Ministre des Enseignements Secondaires lance en procédure d'urgence, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation, pour le gardiennage des locaux abritant les Services Centraux de son Département Ministériel.

2. Consistance des prestations :

Les prestations objet du présent Avis de Consultation, comprennent le gardiennage des points suivants :

N°	POSTE DE TRAVAIL	NOMBRE DE GARDIENS	
		JOUR	NUIT
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	01	01
2	Guérite du bâtiment C : Portail arrière et avant bâtiment C	02	02
3	Résidence du SEESEN	01	01
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP)	01	02
6	Inspections de Pédagogie Nlongkak « sis échangeur simplifié »	01	01
7	Inspections de Pédagogie du Carrefour EMIA	01	01
8	Centre d'Education à Distance du LTIC NGOA-EKELLE	01	02
9	Patrouille du bâtiment C	01	01
	TOTAL	09	11

A cet effet, le prestataire mettra à disposition un minimum de vingt (20) gardiens.

3. Délai d'exécution :

Le délai minimal d'exécution est de douze (12) mois (Janvier à Décembre 2024), à compter de la date de notification de la Lettre-Commande.

4. Participation et Origine :

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais, dûment agréées, ayant une expérience avérée dans le domaine de gardiennage.

5. Allotissement :

Cette prestation n'est constituée que d'un seul lot.

6. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de FCFA TTC 46 750 000 (Quarante-six millions sept cent cinquante mille Francs CFA).

7. Financement :

Les prestations objets de la présente consultation sont financées par le Budget de Fonctionnement du MINESEC de l'Exercice 2023, sur la ligne d'imputation 58 25 107 03 390000 361481.

14. Recevabilité et Ouverture des offres :

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une Autorité Administrative compétentes (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement de la Demande de Cotation.

Elles devront obligatoirement, être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de la Demande de Cotation.

Toute offre non-conforme aux prescriptions de la présente Demande de Cotation (DC) sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou organisme financier agréé par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

15. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le **15.10.2023** à 14 heures, heures locales dans la salle des Conférences du MINESEC par la Commission Interne de Passation de Marchés du MINESEC siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants **dûment mandatés** et ayant une parfaite connaissance du Dossier.

Cette ouverture se fera en un temps.

16. Principaux critères d'évaluation :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

A/ Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ou pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Nombre incomplet des gardiens proposés ;
- Attestation sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois (03) dernières années
- Non respect des obligations sociales vis-à-vis de ses salariés sur le contrat fourni comme (Produire les justificatifs de paie) et les références ;
- Absence d'agrément;
- Délais d'exécution inférieur à 12 mois (janvier-Décembre 2024);
- La non-satisfaction de 5 sur 7 des critères essentiels ;
- Non-respect du format de fichier des offres ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

B/ Critères essentiels :

- Présentation générale des offres ;
- Références de l'entreprise dans les prestations similaires,
- Qualité du personnel ;
- Matériel de travail ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé à chaque page et signé à la dernière avec la mention manuscrite « **lu et approuvé** »;
- Attestation de capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le MINFI et supérieure ou égale à: **FCFA 25.000.000 (Vingt cinq Millions de FCFA)**;
- Descriptif des Fournitures (DF) paraphé à chaque page, signé daté, cacheté à la dernière avec la mention manuscrite « **lu et approuvé** ».

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement de la Consultation (Pièce II).

Cette évaluation se fera de manière binaire (oui ou non), avec un minimum acceptable d'au moins 5 oui / 7 de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode en ligne ou hors ligne.

9. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de neuf cent trente cinq mille (FCFA 935 000) délivrée par une institution bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances aux conditions de la COBAC dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO.

Cette caution est valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

La Demande de Cotation peut être consultée aux heures ouvrables au Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, bâtiment «C» porte 813, Tél.: 222 23 43 59 et la version électronique sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent Avis.

11. Acquisition du Dossier de Consultation :

Le Dossier de Consultation peut être retiré auprès du Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de F CFA 50 000 (Cinquante mille Francs CFA), représentant les frais d'achat du Dossier.

Il est également possible d'obtenir la DC par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat de la DC.

12. Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 05 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 05 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

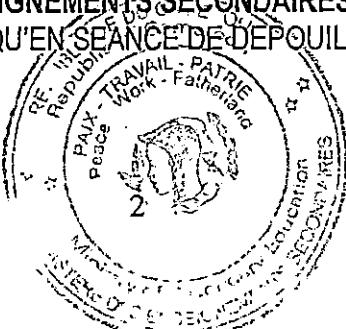
- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Remise des offres :

Sous peine de rejet, chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé au Ministère des Enseignements Secordaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, au plus tard le 15/10/2023 à 13 heures et devra porter la mention suivante :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°DC/MINESEC/CIPM/2023 DU 15.10.2023 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES
ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DÉPOUILLEMENT »



17. Attribution

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 5 ou 7 des critères essentiels.

18. Durée de validité

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **soixante (60) jours**, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère des Enseignements Secondaires - Directior des Ressources Financières et Matérielles, **Service des Marchés Publics**, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques :

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48

Pour la CONAC : 1517.

20. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère des Enseignements Secondaires-Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, **Services des Marchés Publics**, bâtiirment « C » porte 813, Tél. : 222 23 43 59 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

21. Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.

22. Rabais

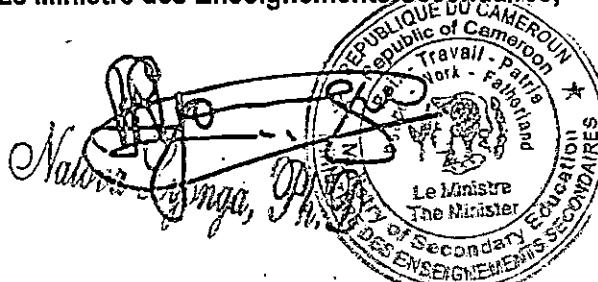
Le taux rabais consentis par les soumissionnaires doit être clairement écrits en chiffres et en lettres dans la soumission.

Fait à Yaoundé, le 22 DEC 2023

Le Ministre des Enseignements Secondaires,

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP/JDM;
- Président CIPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES

SOUIS DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES

SUB DEPARTMENT OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

QUOTATION REQUEST

REQUEST FOR QUOTATION N° 30123/RQ/MINESEC/ITB/2023 OF .22 DEC 2023

IN EMERGENCY PROCEDURE

FOR THE SURVEILLANCE OF SOME BUILDINGS ACCOMODATING THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION.

1. Subject of the consultation

Within the framework of program budget 2024, the Ministry of Secondary Education launches in emergency procedure a Notice of Consultation for a Request for Quotation the surveillance of some buildings accommodating the Ministry of Secondary Education.

2. Nature of services:

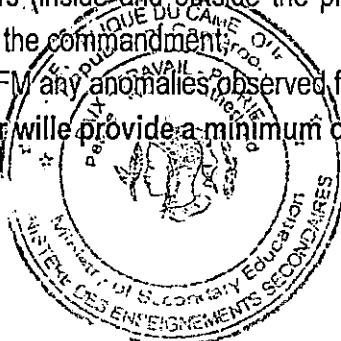
The services of this contract include the surveillance of the following points:

N°	POST OFFICE	NUMBER OF GUARD	
		BY DAY	BY NIGHT
1	Ground floor of building C	01	01
2	Gatehouse C : Rear gate and front building C	02	02
3	Secretary of State's Home	01	01
4	The Teachers Resource Centre	01	02
5	The Inspectorates of Pedagogy (Annex Nlongkak)	01	01
6	The Inspectorates of Pedagogy (Annex EMIA)	01	01
7	The Center of Distance Education GBHS NGOA-EKELLE	01	02
8	Building C patrol	01	01
	TOTAL	09	11

Precisely:

- ❖ control access ;
- ❖ Identify visitors, users and non-technical staff to MINESEC;
- ❖ Delving on arrival and departure, the bags of all technicians performing work on the premises and record non-essential equipment and tools to do the work;
- ❖ Check and regulate the movement of people and goods;
- ❖ Enforce fixed visiting hours;
- ❖ Prevent unjustified exit from the Ministry and material by possibly searching the suspects;
- ❖ Prevent unauthorized trade in the ministry;
- ❖ Operate routine checks every two hours (inside and outside the premises, office doors, toilets, halls and parkings etc.) to satisfy himself it's all in the commandment;
- ❖ Report to service of maintaining the DRFM any anomalies observed for taking appropriate action.

For this purpose, the service provider will provide a minimum of twenty (20) guards.



3. Deadline of execution

The minimum execution time envisaged by the Project Owner is twelve (12) months (January-December 2024) as from notification of the service order.

4. Participation and origin:

Participation to this consultation is open to Enterprises authorized with proven experience in this domain.

5. Allotment

The services shall not be divided into one single lot.

6. Estimated cost:

The estimated cost of the operation following prior studies stands at FCFA TTC 46 750 000 Fourty six millions seven hundred fifty thousand Francs CFA).

7. Financing:

The services subject of this request for quotation will be financed by the Running Budget of for financial year 2024, on the budget allocation line: 58 25 107 03 390000 361481.

8. Submission mode

The submission mode selected for this consultation is the online mode or offline mode.

9. Provisional bid bond

Each bidder must attach to his or her administrative documents a bid bond of six hundred thousand francs (600,000 CFA francs), drawn up by a first-rate bank or financial institution approved by the Ministry in charge of Finances listed in Exhibit 10 of the CAD, respecting the conditions of COBAC.

This bid bond is valid for thirty (30) days beyond the closing date for the validity of the bids.

10. Consultation of the Tender file:

The physical tender file can be consulted during working hours at the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Sub-department of Budget, Service of Public Contracts, Block "C", Room 813, Tel.: 222 23 43 59, and the electronic version on the COLEPS platform available at <http://www.marchesppublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> immediately after the publication of this Notice.

11. Acquisition of consultation file:

The Tender file could be obtained from the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts, Block « C » room 813, Tel.: 222 23 43 59 after the publication of this Notice against submission of a receipt of payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of F CFA 50 000 (Fifty thousand Francs) representing the cost of purchasing the file.

It is also possible to obtain the tender document (CAD) by free download on the COLEPS platform available at the above-mentioned addresses for the electronic version. However, the online submission is conditioned by the payment of the purchase cost of the CAD.

12. Size and format of the files

For online submission, the maximum sizes of documents that will transmitted in the platform and constitute the offer of the bidder are as follows:

- 05 MB for the Administrative Offer;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 05 MB for the Financial Offer.

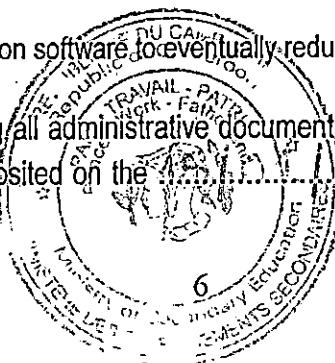
Accepted formats are:

- PDF format for textual documents;
- JPEG for images.

The candidate may use compression software to eventually reduce the size of the files to be transmitted.

13. Submission of Tenders:

Complete bidders' files, including all administrative documents, in seven (07) copies, one (01) original and six (06) marked as such, must be deposited on the 2024 at 1:00 pm in sealed envelops, in the



Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts,
Block « C » Door 813 bearing:

QUOTATION REQUEST
REQUEST FOR QUOTATION N° 30/93/RQ/MINESEC/ITB/2023 OF 21 DEC 2023
IN EMERGENCY PROCEDURE
FOR THE SURVEILLANCE OF SOME BUILDINGS ACCOMODATING THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION.

« To be opened only during the Tenders Board Opening session ».

- For online submission, the bid must be submitted by the bidder on the COLEPS platform by 15/12/2023 transmitted under sealed cover with a clear and legible "backup copy", in addition to the above indication within the time limits.

14. Admissibility and Acceptability of tenders:

Bids will be received in the address mentioned above on the 15/12/2023 at 2 pm in the Ministry of Secondary Education, by the Internal tenders board, in the presence of the bidders or their mandated representatives with full knowledge of the files if they so desire.

The bids will be evaluated exclusively of value added tax (EVAT) and all taxes inclusive (ATI) and accompanied by the signed model tender if your bid is chosen.

15. Opening of bids

The opening of the bids will be done once. The opening of administrative documents, technical and financial offers will take place on 15/12/2023 at 2.00 pm local time in the MINESEC Conference Room by the MINESEC Internal Tenders Board in the presence of the bidders or their duly mandated representative's haven full knowledge of the file.

16. Main Evaluation Criteria:

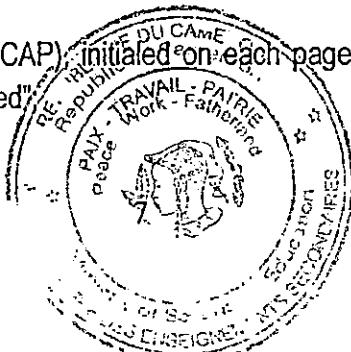
Tenders will be evaluated according to the following key criteria:

A / Eliminatory Criteria

- Incomplete administrative file or non-conformity of an administrative file 48h after the deadline prescribed by the regulations;
- False statements or falsified documents ;
- Incomplete number of guards proposed;
- Absence of declaration on honor of non-abandonment of contracts over the last three (03) years;
- Non-compliance with social obligations towards its employees in the contract provided such as (Produce - proof of pay) and references;
- Lack of approval;
- Execution times less than 12 months (January-December 2024);
- Non satisfaction of 5 yes / 7 of the essential criteria;
- Non-compliance with the file format of offers;
- No backup copy in case of malfunction of the COLEPS platform.

B / Essential Criteria

- General presentation of offers;
- References of the company in similar achievements;
- Quality of personal (CV+ Employment contracts);
- Working tools/ equipment;
- Special Administrative Clauses (CCAP) initialed on each page and signed at the last page with the handwritten note "read and approved".



- Certificate of financing capacity for 25,000,000frs (Twenty-five million) issued by a first-rate bank approved by the Ministry of Finances;
- Description of Supplies (DF) initialed on each page, signed and dated, sealed on the last with the handwritten note "read and approved".

The evaluation of the technical offers will be made according to the binary notation (yes / no) on the basis of the essential points below and in accordance with the RPC (PIECE II), with a threshold of 5 yes / 7 for all the essential criteria taken into account.

17. Award:

The contract will be awarded to the tenderer who has offered the lowest bid, substantially in accordance with the requirements of the Bidding Documents, having met 100% of the elimination criteria and at least 5 yes / 7 of the essential criteria.

18. Period of validity of the bids:

The bidder is bound by his bid for a period of **sixty (60)** days with effect from the deadline fixed for the submission of the bids.

19. Complementary information

Additional information may be obtained from the Ministry of Secondary Education - Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contract, Block "C", Room 813, Tel.: 222 23 43 59. Or on the COLEPS platform at <http://www.marchesplics.cm> and <http://www.publiccontracts.cmat>
<http://www.marchesplics.cm> and <http://www.publiccontrac>.

20. Technical assistance

For technical assistance, in the event of a problem related to the use of the platform please call the numbers (+237) 222 233 155/222 235 669 or write to the email address dsi@minmap.cm.

21. Fight against corruption and bad practices

For any attempt at corruption or denunciation, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48. CONAC: 1517.

22. Discount

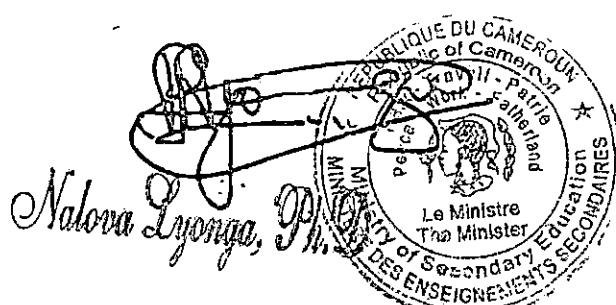
The rate of discount proposed by the bidders must be clearly written in figure and word in the submission.

Yaounde the 22 DEC 2012

The Minister of Secondary Education,

Circular copies

- MINMAP;
- ARMP/PCJ;
- President ITB;
- Notice Board;
- Chrono.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
=====

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
=====

Sous DIRECTION DU BUDGET
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
=====

PIECE N° I REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1er-Contenu du Dossier de Consultation

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit les prestations faisant l'objet de la Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions d'exécution de la Lettre-Commande.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) Avis de cotation ;
 - (b) Règlement de consultation ;
 - (c) Descriptif et quantitatif et estimatif ;
 - (d) Bordereau des prix Unitaires ;
 - (e) Le projet de Lettre-Commande ;
 - (f) les modèles des pièces.
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tout document concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) les références dans les prestations similaires (gardiennage des bâtiments) assorties de la copie du contrat signé et du PV de réception correspondant (minimum un contrat signé sur les cinq dernières années (produire la liste des employés utilisés ; contrat de travail de chaque employé (première et dernière page) et les justificatifs de paiement pour la référence présentée);
- (d) Capacité financière attestant que le soumissionnaire possède les sources (au moins 25 000 000) pour l'exécution des prestations délivrée par une banque de premier ordre
- (e) la qualité du personnel : 20 gardiens, dont 9 le jour et 11 la nuit, avec tableau d'affectation de chaque gardien et l'organisation du travail.
- (f) le projet de Lettre-Commande, paraphé à chaque page et signé à la dernière avec la mention manuscrite « Lu et Approuvé ;
- (g) le dossier administratif complet comprenant :
 1. Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois, délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
 2. Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
 3. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;

4. Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de Consultation, d'un montant de 50 000 (Cinquante mille Francs CFA) ;
5. Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;
6. Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;
7. Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;
8. Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés sur l'honneur par le prestataire ;
9. Copie de l'agrément ou la preuve de dépôt de la demande ;
10. Caution de soumission

L'absence ou la non-conformité d'un document justificatif de l'une des pièces ci-dessus, 48 heures après le délai de grâce, entraîne l'élimination de l'offre.

Article 4 - Offre

- 4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission, le lieu d'exécution et la nature des prestations ainsi que les prix :
- Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ;
 - Toutes Taxes Comprises (TTC).
- 4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires ;
- 4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de ~~soixante~~ (60) jours à compter de la date de dépôt des offres.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Sous peine de rejet, les soumissionnaires placeront dans une enveloppe un (01) original et les six (06) copies marqués comme tels :

- adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et
- portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner ;
- Cette enveloppe devra être scellée et ne comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à ladite ouverture des offres le2023 à 14 heures précises dans la salle des Conférences du Ministère des Enseignements Secondaires.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des critères éliminatoires et essentiels, et délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.
- Les principaux critères d'évaluation
 - A- Critères éliminatoires ;
 - B- Critères essentiels.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

• Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de

Cotation, et qu'elle satisfait à tous les critères éliminatoires et au moins à 6 sur 8 des critères essentiels, est l'offre la moins-disante à l'issue de l'évaluation.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la Consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-Commande ;
- d) Le délai d'exécution.

Article 13 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifié au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

PIECE N° II MODELES DE PIECES

2.1. LETTRE DE SOUMISSION

Date :

DEMANDE DE COTATION N°...../DC/MINESEC/CIPM /2023 DU RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES



Madame le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, proposons d'assurer le gardiennage du bâtiment abritant les services centraux du MINESEC, la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et le Centre d'Education à distance (Nlongkak, Carrefour EMIA et LTIC), conformément à la Demande de Cotation susvisée, pour la somme de FCFA HTVA (en chiffres) Soit (en lettres) Francs CFA Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée, et Toutes Taxes Comprises en (lettres) et en (chiffres) Francs Toutes Taxes Comprises, soit FCFA TTC

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **soixante (60) jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération. /-

Le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC
« AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINESEC/CIPM/2023 DU
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES. »

2.2. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	PU en chiffres	PU en lettres
SERVICE DE GARDIENNAGE			
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage du Rez-de-chaussée du bâtiment C, L'unité à F CFA		
2	Guérites du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Guérites du bâtiment C L'unité à F CFA		
3	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique L'unité à F CFA		
4	Résidence du SEESEN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la résidence du SEESEN L'unité à F CFA		
5	Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA) L'unité à F CFA		
6	Inspections de Pédagogie Nlongkak (échangeur simplifié) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie de Nlongkak (échangeur simplifié) L'unité à F CFA		
7	Centre d'Education à Distance du LTBC Ngoa-ekelle Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage du Centre d'Education à Distance du LTBC du Ngoa Ekelle L'unité à F CFA		
8	Patrouille du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de patrouille autour du bâtiment C L'unité à F CFA		

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC
« AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINESEC/CIPM/2023 DU
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES. »

2.3. DEVIS QUANTITATIF ET DESCRIPTIF

N°	Désignation	Nbr de gardiens	Nbre de mois	QTE	PU	PRIX TOTAL
SERVICE DE GARDIENNAGE						
1	<i>Rez-de-chaussée du bâtiment C</i>	02	12	24		

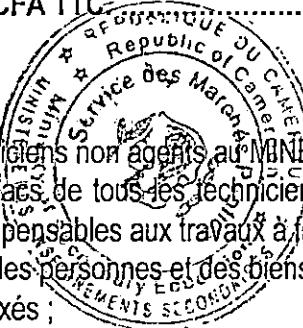
2	<i>Guérites du bâtiment C</i>	04	12	48		
3	<i>Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique</i>	03	36	24		
4	<i>Résidence du SEESEN</i>	02	12	24		
5	<i>Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA)</i>	02	24	12		
6	<i>Inspections de Pédagogie Nlongkak (échangeur simplifié)</i>	02	12	24		
7	<i>Centre d'Education à Distance du LTBC Ngoa-Ekelle</i>	03	12	36		
8	<i>Patrouille du bâtiment C</i>	02	12	24		
MONTANT TOTAL HT						
TVA (19,25%)						
IR (2,2% ou 5,5%)						
MONTANT TTC						
NET A MANDATER						

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC.....

De manière spécifique, il s'agira :

- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non agents au MINESSEC ;
- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel du ministère en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le Ministère ;
- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler au Service de la maintenance de la DRFM toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées.

A cet effet, le prestataire mettra à disposition un minimum de vingt (20) gardiens.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES
 FINANCIERES ET MATERIELLES
 SOUS DIRECTION DU BUDGET
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL
 AND MATERIAL RESOURCES
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

PIECES N° III PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° *LC/DC/MINESEC/CIPM /2023*

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° *LC/DC/MINESEC/CIPM /2023* DU..

RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES.

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES



TITULAIRE :

NUMERO D'IMPOSITION :

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO COMPTE :

ADRESSE :

BP :

TEL/ FAX:

OBJET : GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MONTANT :

TOTAL HORS TAXES	
TVA (19, 25%)	
IR (2, 2% ou 5,5%)	
TOTAL TOUTES TAXES	
NET A PAYER	

DELAI : Le délai maximal d'exécution est de douze (12) mois, de Janvier à Décembre 2024.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINESEC - EXERCICE 2024

IMPUTATION : 58 25 107 03 390000 361481

SOUSCRITE LE :
 SIGNEE LE :
 NOTIFIEE LE :
 ENREGISTREE LE :

ENTRE : L'Etat du Cameroun représenté par : Madame le Ministre des Enseignements Secondaires
ci-après désignée : **LE MAITRE D'OUVRAGE**

D'UNE PART,

ET

L'ENTREPRISE :

NUMERO CONTRIBUABLE :

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO COMPTE :

ADRESSE :

BP :

TEL. :

FAX :



Représentée par :

Ci-après désignée : **LE COCONTRACTANT**

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
- ARTICLE 6 - LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
- ARTICLE 7 - DELAI D'EXECUTION
- ARTICLE 8 - DOMICILE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 9 - COMMUNICATIONS
- ARTICLE 10 - ORDRES DE SERVICE

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- ARTICLE 11 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 12 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS
- ARTICLE 13 - RECEPTION
- ARTICLE 14 - GARANTIE



CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODE DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 21 - REGLEMENT DES LITIGES
- ARTICLE 22 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 23 - VALIDITE DU DE LA LETTRE-COMMANDE

TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITRE IV : DEVIS QUANTITAIF ET ESTIMATIF

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet le gardiennage des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires, suivant la description des prestations décrites au titre II et les quantités définies dans le Devis Estimatif.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée après Avis de Demande de Cotation N° ____/DC/MINESEC/CIPM /2023 DU

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- la soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers des Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- le Détail Estimatif du Bordereau des Prix Unitaires ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi n°74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérants des crédits publics et des entreprises de l'Etat, modifiée par la loi n°76/04 du 08 juillet 1976 ;
- 2- La loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
- 3- La loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 relative régissant les communications électroniques au Cameroun ;
- 4- La loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 relative régissant le commerce électronique au Cameroun ;
- 5- La loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun;
- 6- La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités;
- 7- La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;
- 8- Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents;
- 9- Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 10- Le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- 11- Le Décret n°2011/152/PM du 15 juin 2011 fixant les modalités d'application de la loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 relative régissant le commerce électronique au Cameroun;
- 12- Le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- 13- Le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés et ces circulaires d'application;
- 14- Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- 15- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;
- 16- Le décret n°2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- 17- Le décret n°2018/190 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- 18- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- 19- Le décret n°2018/492 du 21 juin 2018 Fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public;
- 20- L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- 21- L'arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics ;
- 22- La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;

- 23- La Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2023;
- 24- Les textes régissant les corps de métiers;
- 25- Les normes en vigueur.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

5.1 ATTRIBUTIONS

Pour l'attribution de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage (MO) est le Ministre des Enseignements Secondaires.
A ce titre, il est signataire de la Lettre-commande et en assure le bon fonctionnement ;
- Le Chef de Service est le Directeur des Ressources Financières et Matérielles (DRFM).
- L'Ingénieur est le Sous-directeur des Equipements et de la Maintenance au MINESEC, ci-après désigné l'Ingénieur ;

- Le Cocontractant est _____ BP : _____ tel _____

5.2 NANTISSEMENT

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses est LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES ;
- le responsable chargé du paiement est LE PAYEUR SPÉCIALISÉ MINESEC/MINEDUB/MINFOPRA;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande est LE DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATERIELLES DU MINESEC.

ARTICLE 6 – LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

6.1- La langue utilisée est le *Français ou l'Anglais*.

6.2- Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la lettre-Commande.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après la signature de la lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 10 – ORDRES DE SERVICE

- 10.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le *Maître d'Ouvrage* et notifié par le *Chef de Service de la Lettre-Commande*, avec copie à toutes les autres parties prenantes du contrat.
- 10.2 L'ordre de service ayant une incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé par le *Maître d'Ouvrage* et notifié au Cocontractant par le *Chef de service de la Lettre-Commande* avec copie à l'*Ingénieur de la Lettre-Commande*.
- 10.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le *Chef de service de la Lettre-Commande* et notifiés au Cocontractant par l'*Ingénieur de la Lettre-Commande* avec copie au *Maître d'Ouvrage*.
- 10.4 Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le *Maître d'Ouvrage* et notifiés au Cocontractant par le *Chef de Service de la Lettre-Commande*, avec copie à l'ingénieur.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 11 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant a pour mission d'assurer le gardiennage du bâtiment « C » abritant les services centraux du MINESEC, la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et les Inspections de Pédagogie (Nlongkak, Carrefour EMIA et LTC Ngoa Ekelle), comme décrit à l'article 12 ci-dessous, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-Commande.

ARTICLE 12- DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente Lettre-Commande, portent sur le gardiennage des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires, comme suit :

N°	POSTE DE TRAVAIL	NOMBRE DES GARDIENS	
		JOUR	NUIT
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	01	01
2	Guérite du bâtiment C : Portail arrière et avant bâtiment C	02	02
3	Résidence du SEESEN	01	01
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique	01	02
5	Inspections de Pédagogie Nlongkak « sis échangeur simplifié »	01	01
6	Inspections de Pédagogie Carrefour EMIA	01	01
7	Centre d'Education à Distance du LTB Ngoa-ekelle	01	02
8	Patrouille du bâtiment C	01	01
	TOTAL	09	11

A cet effet, le Cocontractant mettra à disposition un minimum de vingt (20) gardiens.

ARTICLE 13 – SUIVI ET RECETTE TECHNIQUE

Pour éviter toute contestation, le Cocontractant est tenu de demander la réception par lettre recommandée ou message porté contre décharge adressé au Maître d'Ouvrage.

Cette réception peut être prononcée partiellement tous les trois (03) mois.

La réception sera effectuée, sur la demande du Cocontractant par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception, par une Commission composée ainsi qu'il suit :

- Le Maître d'Ouvrage ou son représentantPrésident ;
- Le Chef de Service de la Lettre-CommandeMembre ;
- L'Agent chargé des opérations de comptabilités matièresMembre ;
- L'IngénieurRapporteur ;
- Le Chef de Service des Marchés Publics au MINESECMembre ;
- Le Cocontractant ou son représentant.....Membre ;
- L'Observateur.....un représentant MINMAP.

Cette Commission vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux caractéristiques définies dans le Descriptif Technique et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera payé pour les prestations réellement effectuées.

En cas de conformité, la Commission prononcera la réception.

Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission.

ARTICLE 14 - GARANTIE

S'agissant des prestations de cette nature, il ne sera pas opérée de tenue de garantie.

Par ailleurs, le Cocontractant devra présenter une police d'assurance Responsabilité civile Chef d'entreprise en cours de validité.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de: Francs CFA
Toutes Taxes Comprises, conformément à l'extrait du devis estimatif détaillé ci-après :

MONTANT HTVA	
T.V.A. 19,25% HTVA	
I.R. (5,5% ou 2,2%) HTVA	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

ARTICLE 17 – MODE DE PAIEMENT

- Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l’exécution de la présente Lettre-Commande par crédit au compte ci-après Ouvert au nom des Etablissements..... à la (banque) agence de

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE (RIB)

- Le Cocontractant peut solliciter des paiements trimestriels sur la base des décomptes et des rapports d’activités approuvés.

ARTICLE 18- REGIME FISCAL

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Vingt (20) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront édités et diffusés par les soins et aux frais des services du Maître d’Ouvrage et transmis à ce dernier pour signature et diffusion.

ARTICLE 21 - REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l’objet d’une tentative de règlement à l’amiable.

Au cas où celui-ci n’est pas possible, tout différend découlant de l’exécution de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par les Tribunaux Administratifs compétents du Cameroun.

ARTICLE 22 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions, termes et formes prévus par la réglementation en vigueur

ARTICLE 23 - VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu’après sa signature par le Maître d’Ouvrage et n’entrera en vigueur qu’à sa notification au Cocontractant par la même autorité.

PIECE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objets de la présente Consultation, portent sur le gardiennage des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires, comme suit :

N°	POSTE DE TRAVAIL	NOMBRE DES GARDIENS	
		JOUR	NUIT
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	01	01
2	Guérite du bâtiment C : Portail arrière et avant bâtiment C	02	02
3	Résidence du SEESEN	01	01
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique	01	02
5	Inspections de Pédagogie Nlongkak « sis échangeur simplifié »	01	01
6	Inspections de Pédagogie Carrefour EMIA	01	01
7	Centre d'Education à Distance du LTBC Ngoa-ekelle	01	02
8	Patrouille du bâtiment C	01	01
	TOTAL	09	11

De manière spécifique, il s'agira :

- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non-agents au MINESSEC ;
- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel du ministère en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le Ministère SECONDARY EDUCATION
- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler au Service de la maintenance de la DRFM toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées.

A cet effet, le prestataire mettra à disposition un minimum de vingt (20) gardiens.

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	PU en chiffres	PU en lettres
SERVICE DE GARDIENNAGE			
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage du Rez-de-chaussée du bâtiment C, L'unité àF CFA		
2	Guérites du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Guérites du bâtiment C L'unité àF CFA		
3	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique L'unité àF CFA		
4	Résidence du SEESEN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la résidence du SEESEN L'unité àF CFA		
5	Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA) L'unité àF CFA		
6	Inspections de Pédagogie Nlongkak (échangeur simplifié) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie de Nlongkak (échangeur simplifié) L'unité àF CFA		
7	Centre d'Education à Distance du LTBC Ngoa-ekelle Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie au LTBC Ngoa Ekelle L'unité àF CFA		
8	Patrouille du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de patrouille autour du bâtiment C L'unité àF CFA		

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Nbre de gardiens	Nbre de mois	QTE	PU	PRIX TOTAL
SERVICE DE GARDIENNAGE						
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	02	12	24		
2	Guérites du bâtiment C	04	12	48		
3	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique	03	12	36		
4	Résidence du SEESEN	02	12	24		
5	Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA)	02	12	24		
6	Inspections de Pédagogie Nlongkak (échangeur simplifié)	02	12	24		
7	Centre d'Education à Distance du LTBC Ngoa-Ekelle	03	12	36		
8	Patrouille du bâtiment C	02	12	24		
MONTANT TOTAL HT						
TVA (19,25%)						
IR (2,2% ou 5,5%)						
MONTANT TTC						
NET A MANDATER						

Arrêté le présent devis à la somme de F CFA TTC.....

PAGE ____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N°...../LC/DC/MINESEC / CIPM /2023 du
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINESEC/CIPM/2023 DU

AVEC L'ENTREPRISE : (*Raison sociale et adresse du COCONTRACTANT*)

POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

MONTANT HTVA	
T.V.A. 19,25% HTVA	
I.R. 2,2 ou 5,5% HTVA	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

DELAI D'EXECUTION : Douze (12) mois, de Janvier à Décembre 2024.

Lue et acceptée par le Cocontractant



Signée par le Maitre d'Ouvrage,

Yaoundé, le

Enregistrement

A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP : 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroon (CBC) , BP : 4004 Douala ;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SOB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4042 Douala;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SGBC) , BP : 13 845 Douala ;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
15. BANGE BANK (BANGE CMR) Cameroun BP: 34692 Yaoundé;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA) B.P. : 1573 Yaoundé.

B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
18. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP : 18 404 Douala ;
19. Atlantique Assurances, S.A, BP 2933 Douala ;
20. Prudential Beneficial General Insurance S.A, BP 2328 Douala ;
21. CPA S.A, BP 54, Douala ;
22. Nsia Assurances, 2759 Douala ;
23. SAAR S.A, BP 1011, Douala ;
24. SANLAM Assurances Cameroun S.A, BP 12125 Douala ;
25. Chanas Assurances, BP : 109 Douala ;
26. PRO ASSUR S.A, BP : 5963 Douala ;
27. ROYAL ONYX Insurane Cie BP 12230 Douala,
28. Zenithe Insurance, BP : 1 130 Yaoundé ;

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES
DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINESEC/CIPM/2023 DU
POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

PIECE N°	DESIGNATION	OUI	NON
PIECES ADMINISTRATIVES			
A.1	Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrés par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;		
A.2	Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;		
A.3	Copie certifiée conforme du certificat d'imposition, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.4	Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;		
A.5	Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 50 000 (Cinquante mille Francs CFA) ;		
A.6	Attestation de Non Redevance en cours de validité ; délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.7	une caution de soumission de neuf cent trente cinq mille (FCFA 935 000) délivrée par une institution bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances aux conditions de la COBAC		
A.8	Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;		
A.9	Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;		
A.10	Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés sur l'honneur par le prestataire		
A.11	Copie agrément ou preuve de demande d'agrément/		
EVALUATION TECHNIQUE			
B.1	SOUMISSION : timbrée, datée et signée ;		
B.2	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE Présentation des documents lisibles, paginés et dans l'ordre demandé dans la Consultation		
B.3	REFERENCES DANS LES PRESTATIONS SIMILAIRES Liste des références de l'entreprise dans les prestations similaires assorties des contrats ou le certificat de bonne exécution (1ère et dernière page de chaque contrat) et des P.V. de réception correspondants (minimum acceptable 01 contrat sur les 05 dernières années) et attestation de satisficé. Contrat des personnels utilisés pour le contrat minimum, bulletin de paie, preuves de versement des cotisations à la CNPS.		
B.4	QUALITE DU PERSONNEL (minimum acceptable) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un chef d'équipe ayant au moins le niveau du B.E.P.C ou équivalent et avoir suivi une formation dans le domaine du gardiennage avec 03 ans d'expérience dans le domaine ; ➤ Vingt (20) agents ayant au moins 03 ans d'expérience dans le domaine ; Les propositions du personnel doivent être impérativement accompagnées des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un contrat de travail de chaque membre d'équipe, daté et signé par chaque partie ; ➤ Un curriculum vitae de chaque membre d'équipes, daté et signé par l'intéressé ; ➤ Une copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé (uniquement chef d'équipe) ; ➤ Une définition des affectations proposées à chaque membre d'équipe. NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont versées dans le Dossier.		
B.5	le projet de Lettre-Commande, paraphé à chaque page et signé à la dernière avec la mention manuscrite « lu et approuvé »		
TOTAL NOTE TECHNIQUE			
CRITERES ELIMINATOIRES			
1	Dossier administratif incomplet ou pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;		
2	Fausses déclarations ou pièces falsifiées;		
3	Non respect des obligations sociales vis-à-vis de ses salariés sur le contrat fourni comme (Produire les justificatifs de paie) ;		
4	Nombre de gardiens proposés incomplet		
5	Attestation signée sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années		
6	Délai d'exécution de 12 mois (janvier –Décembre 2024)		
7	Non satisfaction de 5 :7 des critères essentiels		

MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC

DEMANDE DE COTATION N° A/DC/MINESEC/CIPM/2023 du 22 DEC 2023
LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Date limite de remise des offres

N°	NOM DES SOUMISSIONNAIRES	ADRESSE	Conformité de l'offre		EXECUTION		PRIX TOTAL TTC	OBSERVATION
			OUI	NON	DELAI	LIEU		
1								
2								
3								
4								
5								

MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

NOM :

FONCTION

SIGNATURE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL TENDERS BOARD

MAITRE D'OUVRAGE :
MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER DE CONSULTATION RELATIF AU GARDIENNAGE
DES LOCAUX DU MINISTERE
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES



FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINESEC

IMPUTATION : 58 25 107 03 390000 361481

EXERCICE 2024
